CER ORANGE





CER RÉSEAU

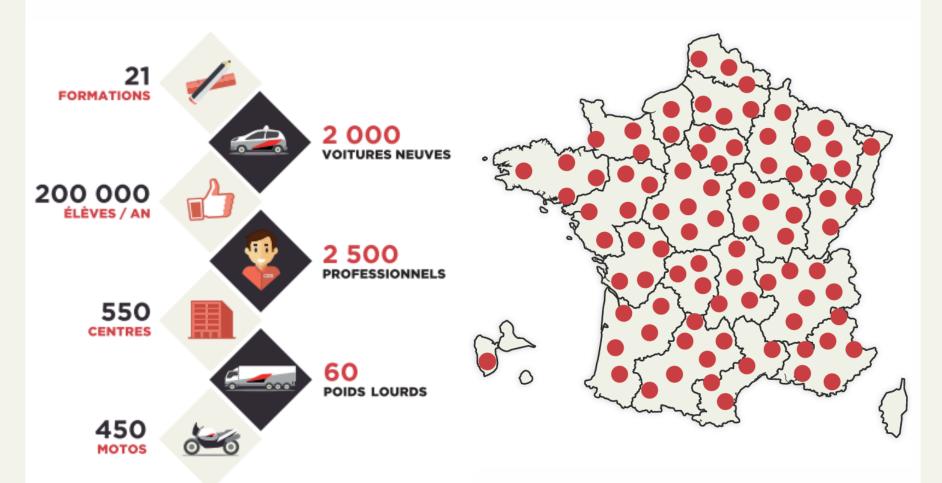
L'association des Centres d'Education Routière, forte de plus de 550 enseignes réparties sur l'ensemble du territoire français, est un réseau d'écoles de conduite, créé en 1983 et regroupant des professionnels dont le premier métier est de former des futurs conducteurs.

L'objectif principal de CER réseau est de participer activement à l'amélioration de la sécurité routière de l'ensemble des usagers de la route, quels que soient leur âge et la nature de leur activité. Les adhérents au réseau des CER sont des chefs d'entreprise indépendants qui ont fait le choix de se retrouver sous une même bannière.





CER RÉSEAU





NOS FORMATIONS





Filière TRADITIONNELLE

Une formation de base de 20 heures minimum

Filière AAC LA CONDUITE ACCOMPAGNÉE

· Dès 15 ans

Validité 15 ans

- De l'expérience avec un accompagnateur; 1 an minimum de conduite et 3000 km minimum
- un rendez-vous préalable et 2 rendez-vous pédagogiques;
- le permis dès 17 ans et demi (conduite seul(e) à 18 ans);
- une réduction de la période probatoire à 2 ans ;

Filière conduite supervisée

- À partir de 18 ans
- De l'expérience avec un accompagnateur;
- Un rendez-vous préalable ;





LE B(78)

- Une formation de base de 13 heures minimum;
- + Avoir l'ASSR 2 ou l'ASR



*La formation peut également être effectuée sur **des véhicules aménagés pour les personnes à mobilité réduite**



FORMATIONS PARTICULIERS



PERMIS AM 14 ANS

2 ROUES OU 3 ROUES À MOTEUR

- Cylindrée « 50 cm³
- Puissance ≤ 4 kW
- Vitesse ≤ 45 km/h
- · Avoir l'ASSR 1 ou 2 ou l'ASR
- Validité 15 ans



PERMIS A1

16 ANS

MOTOCYCLETTES 125 CM³ AVEC OU SANS SIDE-CAR OU TRICYCLES À MOTEUR

- · Formation de 20 heures minimum
- Cylindrée ≤ 125 cm³
- Puissance ≤ 11 kW
- · Avoir l'ASSR 2 ou l'ASR
- Validité 15 ans

FORMATION

7 HEURES

20 ANS

- Formation 7 heures
- + de 21 ans pour Tricycle puissance ≤ 15 kW
- · Avoir le permis B depuis 2 ans



PERMIS A2 18 ANS

MOTOCYCLETTES AVEC OU SANS SIDE-CAR

- · Formation de 20 heures minimum
- Cylindrée » 125 cm³
- Puissance < 35 kW.
- · Avoir l'ASSR 2 ou l'ASR
- Validité 15 ans

FORMATION A1 VERS A2

18 ANS

- · Formation de 15 heures
- Formation de 15 heure
 Cylindrée ≥ 125 cm³
- Puissance ≤ 35 kW
- Avoir le Permis A1



20 ANS

MOTOCYCLETTES AVEC OU SANS SIDE-CAR

- · Formation de 7 heures
- Puissance ≥ 35 kW.
- Tricycles puissance ≥ 15 kW
- · Avoir le Permis A2 depuis 2 ans



FORMATIONS PARTICULIERS



PERMIS C1 **18 ANS**



PERMIS **D1**





TRANSPORT DE MARCHANDISES

- Véhicule : 8 passagers maximum 3500 kg < PTAC ≤ 7500 kg • Remorque : PTAC = 750 kg
- Avoir le permis B Validité : 5 ans

Restriction C1(97): non soumis au chronotachygraphe

TRANSPORT DE VOYAGEURS

- Véhicules : 16 passagers maximum
- . Longueur < 8 m
- · Remorque : PTAC < 750 kg
- · Avoir le permis B
- Validité : 5 ans

PERMIS OPTION CÔTIÈRE

- · Valable en mer et sur les lacs fermés
- · Autorise toute navigation de jour comme de nuit mais dans la limite de 6 milles d'un abri
- Obligatoire pour le scooter des mers(V.N.M)



PERMIS C **21 ANS**



PERMIS **D 24 ANS**

TRANSPORT DE VOYAGEURS

- Véhicules : plus de 8 passagers · Véhicules : 8 passagers maximum
- Remorque : PTAC < 750 kg PTAC > 3500 kg · Avoir le permis B
 - Validité : 5 ans



PERMIS EXTENSION HAUTURIÈRE

- · Valable en mer et sur les lacs fermés
- · Autorise toute navigation de jour comme de nuit sans limite de distance ni de puissance
- Condition requise : être titulaire de l'option côtière

TRANSPORT DE MARCHANDISES

- * Remorque : PTAC < 750 kg
- · Avoir le permis B Validité : 5 ans



FORMATIONS PARTICULIERS



TRANSPORT DE MARCHANDISES AVEC REMORQUE

- Véhicules catégorie C1 + remorque / semi : PTAC > 750 kg
- Véhicules catégorie B + remorque / semi : PTAC > 3500 kg
- PTAC véhicule + PTAC remorque s 1200 kg
 PTRA s 1200 kg
- · Avoir le permis C ou C1
- · Validité : 5 ans

Restriction C1E(97): non soumis au chronotachygraphe



TRANSPORT DE VOYAGEURS AVEC REMORQUE

- Véhicules catégorie D1 + remorque : PTAC > 750 kg
- Avoir le permis D1
- Validité : 5 ans

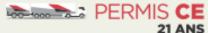


PERMIS

EAUX INTÉRIEURES

PERMIS OPTIONS EAUX INTÉRIEURES

 Valable pour la conduite de bateaux de plaisance sur les voies d'eaux intérieures (lacs, fleuves, rivières et canaux) < 20 m



TRANSPORT DE MARCHANDISES AVEC REMORQUE

- Véhicules de la catégorie C + remorque / semi PTAC > 750 kg
- Avoir le permis C
- Validité : 5 ans



TRANSPORT DE VOYAGEURS AVEC REMORQUE

- Véhicules catégorie D + remorque : PTAC > 750 kg
- · Avoir le permis D
- · Validité : 5 ans

A 21 ans si obtention de la FIMO Voyageurs

LE CODE EN LIGNE

Afin d'améliorer la préparation à l'examen du code de la route et du permis de conduire, accédez à la plate-forme CER de cours et tests en ligne.



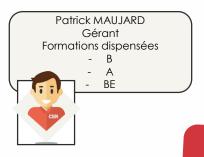
NOTRE ÉQUIPE

NOS ENSEIGNANTS

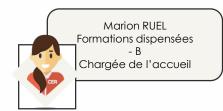
CHARGÉ(E)S DES RELATIONS AVEC LES ÉLÈVES

Patrick MAUJARD Jocelyne SUCHETET Marion RUEL Isaline METAYER

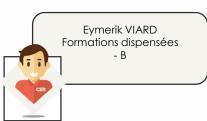
RESPONSABLE PÉDAGOGIQUE



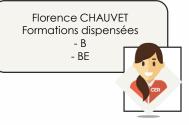


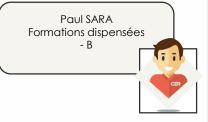


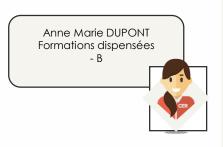














INFOS PRATIQUES FORMATIONS 2 & 3 ROUES

>> Formations dispensées









Notre école de conduite dispose d'une **piste** située à : Rond Point du 1^{er} Rec – Zone d'activité du Coudoulet – 84100 ORANGE

Elle se situe à 7 min de l'école de conduite

Le point de RDV se fait toujours à l'école de conduite

Engagé dans une démarche qualité, le CER ORANGE met à votre disposition un enseignant expert pour un groupe de 3 élèves maximum lors des **cours de maniabilité sur plateau**, et un groupe 3 élèves maximum lors des **cours de circulation**.



LES ENJEUX DE LA FORMATION AU PERMIS DE CONDUIRE



ENJEUX & OBJECTIFS

L'obtention du permis de conduire est devenue un outil social indispensable pour une très grande partie des jeunes de notre société. Au-delà du **plaisir de conduire**, l'utilisation d'un véhicule est souvent **indispensable** pour les études, le travail ou les loisirs.

>> ROULER EN SÉCURITÉ EST DONC UNE NÉCESSITÉ POUR TOUS.

L'objectif principal des écoles de conduite du réseau CER est d'amener tout élève vers la réussite, en transmettant à chacun la maîtrise de compétences en termes de savoir-être, savoirs, savoir-faire et savoir-devenir.

Apprendre à conduire est une **démarche éducative exigeante** devant être prise au <u>sérieux</u> et avec assiduité.







L'EXAMEN PRATIQUE DU PERMIS DE CONDUIRE

L'épreuve pratique de l'examen du permis de conduire est évaluée par un expert : <u>l'inspecteur du permis de</u> conduire et de la sécurité routière

L'évaluation réalisée par l'expert est basée sur des **textes réglementaires et instructions précises** qui en fixent les modalités.

Cette évaluation consiste en un **bilan des compétences** nécessaires et fondamentales devant être acquises pour une **conduite en sécurité**, car la conduite est un acte difficile qui engage une responsabilité forte.

L'expert s'attache à valoriser vos acquis comportementaux plutôt que vos faiblesses. Il réalise ainsi un inventaire des points positifs et des points négatifs restitués par rapport à une compétence donnée.

Un échange entre l'expert et vous peut s'instaurer au cours de l'épreuve.

A l'issue de l'épreuve, l'expert retranscrit de façon formelle ce bilan de compétences dans une **grille d'évaluation**.

CRITÈRES D'ÉVALUATION

- Réaliser un parcours empruntant des voies à caractère urbain, routier et/ou autoroutier
- Suivre un itinéraire ou vous rendre vers une destination préalablement établie, en vous guidant de manière autonome, pendant une durée globale d'environ cinq minutes
- Réaliser une manœuvre
- Procéder à la vérification d'un élément technique à l'intérieur ou à l'extérieur du véhicule et répondre à une question en lien avec la sécurité routière et à une question portant sur les notions élémentaires de premiers secours
- Appliquer les règles du code de la route, notamment les limitations de vitesse s'appliquant aux élèves conducteurs
- Adapter votre conduite dans un souci d'économie de carburant et de limitation de rejet de gaz à effet de serre
- Faire preuve de **courtoisie** envers les autres usagers, et notamment les plus vulnérables.



TOUT SAVOIR SUR L'ÉVALUATION DE DÉPART

<u>Durée</u>: Entre 45 min et 1h00

<u>LES</u>
OBJECTIFS

L'évaluation de départ permet d'estimer le nombre d'heures dont l'élève aura besoin pour obtenir son permis de conduire dans les meilleures conditions d'apprentissage, et ainsi qu'une proposition chiffrée

<u>LE</u> <u>MOYEN UTILISÉ</u>



SIMULATEUR

Evaluation réalisée sans formateur

LES COMPÉTENCES EVALUÉES

- vos **prérequis** en matière de **connaissances des règles du code de la route** et en matière de conduite d'un véhicule ;
- vos expériences vécues en tant qu'usager de la route ;
- vos compétences psychomotrices;
- vos motivations.



TOUT SAVOIR SUR L'ÉVALUATION DE DÉPART

<u>Durée</u>: 1h00

<u>LES</u>
OBJECTIFS

L'évaluation de départ permet d'estimer le nombre d'heures dont l'élève aura besoin pour obtenir son permis de conduire dans les meilleures conditions d'apprentissage, et ainsi qu'une proposition chiffrée

<u>LE</u> <u>MOYEN UTILISÉ</u>



VÉHICULE

Évaluation réalisée avec formateur Evaluation en **situation réelle** où le formateur utilise une grille d'évaluation

LES COMPÉTENCES EVALUÉES

- vos **prérequis** en matière de **connaissances des règles du code de la route** et en matière de conduite d'un véhicule ;
- vos expériences vécues en tant qu'usager de la route ;
- vos compétences psychomotrices;
- vos motivations.





POURQUOI CHOISIR LA CONDUITE ACCOMPAGNÉE ?

1/ Se former dans la durée

Formation accessible à partir de 15 ans avec un passage d'examen dès 17 ans et demi!

PHASE 1: FORMATION INITIALE

Une **évaluation** préalable Une **formation théorique** Un **examen théorique** Une **formation pratique** (20h de cours minimum)

PHASE 2 : CONDUITE ACCOMPAGNÉE

Un **rendez-vous préalable** d'une durée minimum de 2h Une phase de conduite d'un an minimum sur au moins **3000 km**, en compagnie d'un ou plusieurs accompagnateurs

Deux rendez-vous pédagogiques de 3h au cours de la phase de conduite

2/ Augmenter ses chances de réussite

74% de taux de réussite contre 55% pour la filière B traditionnelle La conduite accompagnée garantie une **meilleure sécurité**







POURQUOI CHOISIR LA CONDUITE ACCOMPAGNÉE ?

3/ Les avantages

ASSURANCE

Avantages tarifaires des compagnies d'assurance

- Surprime de la 1ere année diminuée de 50%
- Suppression de la surprime la 2^{ème} année si l'élève n'a occasionné aucun accident

PERMIS PROBATOIRE

Période probatoire réduit à 2 ans, au lieu de 3 pour les conducteurs issus de la formation traditionnelle

MOINS D'ACCIDENT

Quatre fois moins d'accidents que les conducteurs issus de la formation traditionnelle au cours des premières années de conduite

LES ACCOMPAGNATEURS DOIVENT

- être titulaire du permis B depuis au moins 5 ans sans interruption
 - obtenir l'accord de l'assureur
 - ne pas avoir de condamnation pour certains délits (alcool, stupéfiants...)
 - être mentionné dans le contrat signé avec l'école de conduite
- participer à l'évaluation de la dernière étape de la formation

DOCUMENTS À PRESENTER LORS D'UN CONTRÔLE ROUTIER

BON À SAVOIR

- le formulaire de demande de permis « 02 » ou sa copie
 le livret d'apprentissage AAC
 - le disque « Conduite Accompagnée » apposé à l'arrière du véhicule
 - le permis de conduire de l'accompagnateur







APPRENDRE GRÂCE À LA CONDUITE SUPERVISÉE

QU'EST-CE QUE LA CONDUITE SUPERVISÉE ?

La conduite supervisée permet d'acquérir **plus d'expériences pratiques** en complétant sa formation initiale par une phase de conduite accompagnée.

>> C'est au terme de **20h de conduite minimum** avec l'enseignant que la Conduite Supervisée peut réellement commencer!

Elle débute par un **rendez-vous préalable** en présence de **l'enseignant** et **du futur accompagnateur**, au moment où l'enseignant estime que l'élève est **prêt à conduire** avec son accompagnateur. L'enseignant dispense alors ses conseils aux deux parties pour bien commencer la période de conduite accompagnée.

>> 1000 km à parcourir pour <u>PRATIQUER</u> et <u>APPRÉHENDER SEREINEMENT</u> l'examen du permis de conduire!

LES AVANTAGES DE LA CONDUITE SUPERVISÉE ?

- Acquérir plus d'expériences de conduite & approfondir ses acquis
- Augmenter ses chances de réussite lors de l'examen pratique







APPRENDRE GRÂCE À LA CONDUITE SUPERVISÉE

LES CONDITIONS?

- Avoir 18 ans ou plus
- Obtenir l'accord de l'assureur du véhicule
- Avoir réussi **l'examen théorique** du code de la route
- Avoir suivi une formation pratique avec un enseignant expert de l'école de conduite (20 heures minimum)
- Bénéficier d'une évaluation favorable de la part de son enseignant de la conduite

CONDITIONS POUR L'ACCOMPAGNATEUR

- Être titulaire du **permis B depuis au moins 5 ans** (sans interruption)
- Obtenir l'accord de son assureur
- **Figurer dans le contrat** signé avec l'école de conduite

A NOTER

Il est possible d'avoir plusieurs accompagnateurs, également hors du cadre familial.

INFOS COMPLÉMENTAIRES

Comme pour le permis B classique, la **période probatoire est de 3 ans** (6 points à l'obtention du permis et 12 points au bout de 3 ans sans infraction)

L'élève ne bénéficie par nécessairement de tarifs préférentiels en souscrivant son assurance « jeune conducteur »

QUAND CHOISIR LA CONDUITE SUPERVISÉE ?

>> Au moment de votre inscription >> Suite à un échec lors de votre examen pratique





PARCOURS DE FORMATION

RENSEIGNEMENTS PERSONNELS DE L'ÉLÈVE Type de permis











■ Inscription





- ☐ Formation théorique Cours de code Heures min. à effectuer :
- Tests
- Heures min. à effectuer :
- □ Alternance de théorie et de pratique





□ Examen Théorique





☐ Heures de conduite Heures min. à effectuer:





- □ Conduite accompagnée
- □ Conduite supervisée

Ces cours sont dispensés en présentiel par des enseignants de la conduite et de la sécurité routière titulaire d'une autorisation d'enseigner en cours de validité.

Votre présence est obligatoire pour les cours collectifs sélectionnés.











■ Examen pratique

COURS OBLIGATOIRES

La formation théorique portant sur des questions « d'entraînement au code » peut être suivie à votre rythme, soit:

PARCOURS THÉORIQUE

- dans l'école de conduite avec un support média ou avec un **enseignant**
- via Internet (code en ligne CER)

PARCOURS PRATIQUE

Pendant la phase pratique, vous serez

- en ville
- en rase campagne
- sur autoroute
- de nuit

amené(e) à circuler :

- THÈMES:
- □ L'arrêt et le stationnement
- Les croisements et les dépassements
- ☐ La connaissance de la réglementation générale du permis de conduire
- ☐ L'éco-conduite
- Les priorités

- ☐ Les règles de circulation
- ☐ La signalisation
- ☐ Les comportements dans les tunnels
- □ La visibilité
- ☐ La prise de conscience des risques
- ☐ Le respect des autres usagers Le partage de l'espace public



CER ORANGE

160 Avenue Charles de Gaulle – 84100 ORANGE



HORAIRES DES COURS DE CODE



HORAIRES DES TESTS DE CODE



HORAIRES DES COURS DE CONDUITE

Chaque mois, nous organisons un stage code réparti sur deux jours et demi, en présence d'un enseignant (22h de formation)

<u>MATIN</u>	<u>APRÉS-MIDI</u>
LUN.	14h00 – 19h00
MAR.	14h00 - 19h00
MER.	14h00 - 19h00
JEU.	14h00 - 19h00
VEN.	14h00 - 19h00
SAM.	
DIM.	

	<u>MATIN</u>	<u>APRÈS-MIDI</u>
LUN.	8H00 – 12h00	13h00 – 19h00
MAR.	8h00 – 12h00	13h00 – 19h00
MER.	8h00 – 12h00	13h00 – 19h00
JEU.	8h00 – 12h00	13h00 - 19h00
VEN.	8h00 – 12h00	13H00 – 19h00
SAM.	8h00 - 12h00	13h00 - 18h00
DIM.		

N'hésitez pas à venir demander nos dates de stages



Nous pouvons vous remettre, sur simple demande, les éléments suivants:

- Une copie du règlement intérieur
- Le bilan annuel de nos résultats & taux de réussite par formation
- Une synthèse des résultats des questionnaires de satisfaction







CONTACT

CER ORANGE

160 avenue Charles de Gaulle 84100 ORANGE cernormani@orange.fr 04 90 34 04 71

Nos horaires d'ouverture : du lundi au vendredi de 13h à 19h

N° D'AGRÉMENT : E18 084 0000 20

